YERRES

Yerres, le 14 août 1998

Affaires Générales
N° tél. : 01.69.49.76.60
N/Réf. : NDA/NL/BP/ES

ARRETE N° 98/131
(série A)

OBJET : délégation de fonctions d'état-civil à un conseiller municipal.

Nous, Nicolas DUPONT-AIGNAN, Député-Maire de la Commune d'YERRES,

VU l'article L 2122-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETONS

Article 1er : Monsieur Louis **KOEHL**, Conseiller Municipal, est délégué pour exécuter en notre lieu et place, et en raison de l'empêchement de nos Adjoints et Conseillers Municipaux le précédant dans l'ordre du tableau, sous notre surveillance et notre responsabilité et concurremment avec Nous, les fonctions d'Officier d'Etat Civil pour le mariage de :

Monsieur Laurent François Pierre **BEUF** et
Mademoiselle Elisabeth Marie-Colette **KOEHL**
le 12 septembre 1998 à 16 heures 30 minutes

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Madame le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'EVRY.

REÇU LE
20 AOUT 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

MAIRIE D'YERRES
91 (Essonne)

Pour le Député-Maire,
Le Premier Maire-Adjoint Délégué,

Nicole LAMOTH

158

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE